



Ville de Saint Germain du Puy

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 novembre 2014

Régulièrement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie de Saint Germain du Puy le jeudi 27 novembre 2014 à 19h15, sous la présidence de Maxime CAMUZAT, Maire.

22 Conseiller(e)s étaient présent(e)s, 3 étaient absent(e)s et avaient donné pouvoir, 1 Conseillère était absente et excusée. 2 Conseillères ont dû quitter la séance avant son terme, donnant respectivement pouvoir à deux autres élus pour les derniers votes.

Monique BABIN, Maire-adjointe, a été désignée secrétaire de séance.

Compte-rendu des opérations effectuées par le Maire par délégation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal a pris acte des opérations effectuées par le Maire dans le cadre des décisions prises par délégation en application de la délibération du Conseil Municipal du 8 avril 2014. Il s'agit notamment :

- .de la prise en charge auprès de divers organismes, de formations d'agents et d'élus ;
- .de la prise en charge d'un spectacle à la bibliothèque municipale ;
- .de la souscription d'un avenant au contrat d'assurance Groupama pour les bâtiments communaux ;
- .de la modification de la régie de recettes du foyer restaurant ;
- .d'un renouvellement d'adhésion à l'association Fondation du Patrimoine.

Il s'agit également de la renonciation à divers droits de préemption de la collectivité sur des cessions de propriétés privées, quelques maisons d'habitation, mais aussi des terrains ou ensembles dans la zone industrielle et commerciale de la commune, concernant notamment les fonds de commerce du Tabac-presse L'AGORA et de l'Auto-école de la Place du 8 mai 1945.

Démission d'une Maire-adjointe

Avant de poursuivre l'ordre du jour de la séance, le Maire a donné lecture aux Conseiller(e)s de la lettre de Madame la Préfète du Cher datée du 30 octobre dernier, informant de la prise en compte par l'État de la démission de Madame Fatima BOUKHLAL de son mandat de Maire-adjointe en charge de la culture et de celui de Conseillère Municipale de Saint Germain du Puy.

Le Conseil Municipal a pris acte de cette décision.

Le Maire a alors rappelé que la totalité de la liste « Vivre ensemble à Saint Germain du Puy » ayant été élue lors des élections de mars dernier, aucun(e) candidat(e) non-élu(e) ne peut donc la remplacer. En conséquence, le Conseil Municipal est donc désormais composé de 26 membres, au lieu de 27.

Le Maire a ensuite indiqué que, conformément à la loi, le Conseil Municipal devait élire son nouveau représentant (il en compte 7 sur 14 membres au total) au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en remplacement de la conseillère démissionnaire.

Par contre, il a proposé que le Conseil Municipal se donne un temps de réflexion concernant la fonction de Maire-adjoint(e) en charge de la culture, en raison du contexte « extrêmement mouvant » qui a été évoqué le 22 novembre dernier, lors d'une réunion de préparation de cette séance : quelle politique culturelle aujourd'hui pour une commune comme Saint Germain du Puy ? De même, quelles conséquences sur nos politiques de la baisse des moyens financiers de nos communes ? Quelles conséquences enfin de la réflexion qui est engagée par Bourges Plus sur le transfert de la compétence « équipements culturels d'intérêts communautaires » ?

Une seconde réunion de travail a été programmée pour approfondir de nouvelles pistes de réflexion, et d'action dans ce domaine. Ces pistes devront être actées lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, et un(e) nouvel(e) Adjoint(e) à ces fonctions devra être nommé(e). Et ce, au moment où le Conseil Municipal devra également faire le point, voire prendre les décisions qui en découlent, suite à la position que prendra prochainement le Conseil d'État sur la situation concernant deux autres Conseillers, dont un Maire-adjoint.

Le Conseil Municipal a donné son accord sur cette démarche.

Le Maire a ensuite fait procéder à l'élection du représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS. Serge GUILLAUMIN, seul candidat, a été élu à l'unanimité.

Mise à disposition des services de la ville à Bourges Plus

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport de Jean-Pierre DOHOLLOU, 7ème Maire-adjoint en charge de la voirie communale et des espaces verts, approuvé comme chaque année, et autorisé le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une partie des services de la ville au profit de Bourges Plus, dans le cadre de sa compétence exercée au titre des voiries d'intérêt communautaire. Pour mémoire, seules la rue des Lauriers et l'avenue de la Gare sont concernées. En contrepartie de l'entretien de ces deux voies, la ville percevra un montant de 3701,08€ pour 2014.

Rapport d'évaluation des charges transférées

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport de Jean-Luc PINSON, 3ème Maire-adjoint en charge de l'économie, des finances et des relations avec Bourges Plus, approuvé le rapport d'évaluation des charges transférées de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Ce rapport a été établi à la suite de la délibération prise par Bourges Plus le 23 Juin 2014, déclarant d'intérêt communautaire le boulevard Foch, la place Pierre Hervier et la rue de la Salle d'Armes situés à Bourges, ainsi que l'ancienne RD 107 située sur les communes de Bourges, la Chapelle Saint Ursin et le Subdray, tout en retirant le caractère communautaire de l'avenue Carnot et d'une partie de la rue de Pignoux situées à Bourges.

Cette modification du périmètre de la voirie d'intérêt communautaire, effective au 1er janvier 2015 nécessitait d'évaluer les charges et les ressources transférées qui en découlent, afin de déterminer le niveau des attributions de compensation devant revenir à chaque commune concernée.

Rapports d'activités adressés par Bourges Plus

Le Conseil Municipal a ensuite, toujours sur rapport de Jean-Luc PINSON, 3ème Maire-adjoint en charge de l'économie, des finances et des relations avec Bourges Plus, pris acte de la mise à disposition des rapports annuels d'activités adressés par Bourges Plus concernant les services eau et assainissement, le service public d'élimination des déchets et l'aire d'accueil des gens du voyage au titre de l'année 2014. Pour ce dernier, le Maire a tenu à souligner, ainsi qu'il était précisé le matin même dans un article du *Berry Républicain*, que Saint Germain du Puy était la seule commune du Cher à être équipée d'un terrain familial.

Concernant la hausse de 8% du tarif de l'assainissement annoncée pour 2015, le Maire a précisé qu'elle avait été décidée par Bourges Plus pour financer le projet de la nouvelle station d'épuration de l'agglomération située en limite de Saint-Doulchard.

Ces rapports sont consultables en Mairie.

Château d'eau de la route de Sainte-Solange

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport de Jean-Pierre DOHOLLOU, 7ème Maire-adjoint en charge de la voirie communale et des espaces verts, pris acte de la proposition de Bourges Plus de restituer à la ville le château d'eau situé route de Sainte-Solange, mis à disposition en 2005 au titre de la compétence communautaire eau, et désormais plus affecté à ce service.

Approuvant ce projet, le Conseil Municipal a décidé d'engager une réflexion sur le devenir de cet équipement, d'autant que celui-ci fait d'ores et déjà l'objet d'une proposition de rachat par l'opérateur de téléphonie mobile exploitant l'émetteur qui y est implanté.

Budget supplémentaire 2014

Le Maire a ensuite présenté le Budget Supplémentaire (BS) 2014 et les décisions s'y rapportant.

Ce BS 2014 qui vient modifier le budget dit « primitif » (BP) établi en début d'année est véritablement un budget de réajustement des crédits, puisqu'il s'élève à 31 170€ en ce qui concerne la section de fonctionnement, alors que le BP 2014 en prévoyait 6 564 246€, et à 72 260€ en section d'investissement, alors que le BP 2014 en prévoyait 7 485 637,19€.

Ce réajustement de 72 260€ est financé par un virement de 62 810€ provenant de la section de fonctionnement après ajouts et réductions de crédits initialement prévus, dégageant au final cet excédent.

Le Maire a tenu à cet instant de la présentation, a féliciter les élu(e)s, la Direction Générale des Services de la Mairie, ainsi que les responsables des services municipaux pour la rigueur portée à la gestion du budget de la commune, dans le contexte d'asphyxie financière qu'il venait d'évoquer. Le Maire a rappelé que cette année 2014, du fait du renouvellement des Conseils Municipaux en mars dernier, ce BP avait été voté plus tôt que d'habitude, sans avoir connaissance de tous les éléments nécessaires à son élaboration. Parmi ces éléments alors manquant, le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) que la commune perçoit de l'État, montant au final diminué de 41 000€ par rapport à la prévision attendue.

En ce qui concerne la section de fonctionnement de ce BS2014, il ne donne lieu qu'à des réajustements internes entre articles du même chapitre :

.-19 485€ au chapitre 011, celui des charges à caractère général ;

.+170€ au chapitre 065 par prise en compte de ce que l'on appelle les « admissions en non-valeur », c'est à dire les factures que des utilisateurs des services municipaux n'ont pas payées et que le receveur des services fiscaux n'a pas pu récupérer ;

.-38 000€ au chapitre 066, celui des charges financières, concernant les intérêts de l'emprunt réalisé en cours d'année pour financer les travaux du restaurant municipal intergénérationnel. La date de réalisation de cet emprunt n'étant pas connue au moment du vote du BP 2014, le montant des intérêts lui aussi inconnu ne pouvait y être inscrit. Il est donc repris dans ce BS 2014.

Le Maire a souligné que la ville allait reverser au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 15 894€ (arrondis à 16 000€), alors que là encore, son montant n'était pas connu au moment du vote du BP 2014. 20 000€ avaient alors été provisionnés, ce qui permet une baisse de 4 000€ au chapitre 014, celui des atténuations de charges.

Il a profité de ce point pour rappeler sa totale opposition à ce dispositif, puisqu'il prend en compte des critères qui font de Saint Germain du Puy une commune dite « riche », devant de fait aider les autres communes dites « pauvres ». En effet, les calculs s'effectuent sur la base de chiffres datant de l'époque où la commune percevait les impôts locaux dits « économiques », (Taxe Professionnelle notamment...) payés notamment par les entreprises et les commerces de la route de la Charité, alors que ce n'est plus le cas depuis la réforme effectuée sous la présidence de Nicolas SARKOZY.

A noter que pour la partie dépense de cette section, le chapitre 012 concernant les dépenses de personnel est réajusté à moins 49 575€, du fait notamment de recrutements qui ont été effectués plus tardivement que prévus.

Du fait de ces dépenses réduites et de quelques recettes supplémentaires (voir ci dessous), 62 810€ sont virés à la section d'investissement.

En ce qui concerne les recettes de la section de fonctionnement, à noter notamment une augmentation de 31 570,38€ au chapitre 73, celui des impôts et taxes. Il s'agit d'un réajustement du montant perçu au vu des bases notifiées et des taux votés, qui sont intervenus après le vote du BP2014 (+ 24 950,38€), ainsi que d'un réajustement de la dotation de solidarité communautaire qui vient être décidé par Bourges Plus (21 620€ pour 15 000€ prévus, soit +6 620 €).

A noter également un réajustement à la hausse à hauteur de 3 950€ du chapitre 75. Il s'agit du loyer de l'ancienne gare dont la vente à son locataire actuel y exploitant le « Bar de la Gare », initialement prévue plus tôt, ne sera signée qu'à la fin de l'année.

La section d'investissement, en dépenses, comporte deux types d'opérations. Des écritures de transferts de crédits entre chapitres qui portent sur des montants déjà inscrits et qui n'affectent pas le montant global des crédits prévus, et des mesures nouvelles qui dans ce BS 2014 sont limitées principalement aux opérations liées au lotissement des Terres des Chailloux et à l'inscription du remboursement du capital des emprunts réalisés en cours d'année.

En ce qui concerne les mesures nouvelles en dépenses, il s'agit :

- .au chapitre 2313, de l'inscription des dépenses liées aux travaux en régie (écriture de transfert du fonctionnement vers l'investissement à hauteur de 8 985 €) ;

- .au chapitre 16, de l'inscription du remboursement du capital des emprunts souscrits en cours d'année pour la construction du restaurant intergénérationnel à hauteur de 56 500€ ;

- .de l'inscription de deux décisions prises lors du Conseil Municipal de Juin concernant le lotissement des Terres des Chailloux ;

- .le remboursement à la SEM Territoria d'une aide à l'achat d'une parcelle, d'un montant de 1 775 € ;

- .du rachat à la SEM Territoria de deux parcelles pour un montant total incluant les frais arrondi à 170 000 € au chapitre 2111. Ce montant est compensé par un moins équivalent réalisé sur les dépenses prévues pour le projet de restauration qui est ainsi réajusté à la baisse en dépenses ;

- .de l'inscription du rachat à l'État pour 5 000 € dans le cadre de l'exercice du droit de priorité de la ville, d'une petite parcelle située en bordure de la parcelle qu'elle revend à proximité de la rocade Nord Est (point à l'ordre du jour)

Les autres inscriptions effectuées à ce projet de budget en dépenses d'investissement sont relatives à des modifications d'inscriptions entre chapitres et n'entraînent pas d'inscription nouvelle au global.

En recettes d'investissement, seules deux éléments les composent :

- .les 62 810€ de virement de la section de fonctionnement précédemment évoqués ;

- .9 450€ de taxe d'Urbanisme ;

soit un total de 72 260€.

A l'issue de sa présentation, et après que le Maire ait donné la parole aux Conseiller(e)s, le Budget Supplémentaire 2014, qui avait déjà recueilli un avis favorable de la commission municipale des Finances, a été adopté à l'unanimité des Conseiller(e)s présent(e)s ou représenté(e)s.

Budget annexe du lotissement du Chézeau

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport du Maire, approuvé un projet de décision modificative relative au lotissement du Chézeau, formalisant les écritures de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Indemnité de conseil au comptable du Trésor

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport de Jean-Luc PINSON, 3ème Maire-adjoint en charge de l'économie, des finances et des relations avec Bourges Plus, décidé d'allouer l'indemnité de conseil à Monsieur SABOURIN, comptable du Trésor, sur la base du maximum prévu par la réglementation (taux de 100%), et ce à partir du 1er avril 2014, le précédent Conseil Municipal lui ayant alloué une indemnité jusqu'au 30 mars.

Admission en non valeur

Le Conseil Municipal a ensuite, toujours sur rapport de Jean-Luc PINSON, 3ème Maire-adjoint en charge de l'économie, des finances et des relations avec Bourges Plus, et à la demande de Monsieur le Trésorier Municipal, accepté d'admettre en non valeur divers produits dont ce dernier ne peut assurer le recouvrement, et ce, pour un montant total de 2 718,82€.

Tarifs municipaux 2015

Le Conseil Municipal a ensuite, sur présentation du Maire, et sur rapports des différents Maire-adjoint(e)s, approuvé les tarifs des services municipaux pour 2015, calculés pour la plupart avec une hausse moyenne de 1% suivant l'inflation.

Les tarifs sont joints en annexe.

Subventions aux associations extérieures

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport du Maire, voté différentes subventions aux associations extérieures, suivant les critères précédemment définis. Il s'agit d'associations nationales, régionales ou départementales ayant une antenne locale, ou une action locale identifiée, ainsi que des organisations syndicales.

Le tableau des subventions est joint en annexe.

Indemnité de gardiennage de l'église / Taxe d'Aménagement / Avenant au contrat de maintenance des installations de chauffage

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapports de Jean-Pierre DOHOLLOU, 7ème Maire-adjoint en charge de la voirie communale et des espaces verts :

.alloué comme chaque année une indemnité de gardiennage de l'église au curé de la paroisse. Cet indemnité est basée sur le montant plafond prévu pour un curé résidant sur la commune, à savoir 474,22€ ;

.sur la base de la délibération du 29 septembre 2011 instaurant la Taxe d'Aménagement (se substituant à l'époque à la Taxe Locale d'Équipement), reconduit son taux à hauteur de 3% ;

.approuvé, et autorisé le Maire à signer un avenant au contrat de maintenance des installations de chauffage des bâtiments communaux avec la société COFELY. Cet avenant porte sur l'intégration du nouveau restaurant intergénérationnel.

Motion sur les finances des collectivités

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport du Maire, adopté à l'unanimité la motion suivante portant sur les finances des collectivités locales.

Les collectivités locales vont être confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle notamment pour élaborer leur budget 2015.

Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les dotations de l'État sont, en effet, appelées à diminuer de 11 milliards d'euros jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Cet appel à une participation accrue des collectivités locales, à l'effort de redressement des finances du pays sera contre productif :

**.les collectivités locales n'ont aucune responsabilité dans le creusement de la dette de la France alors même que ceux qui ont creusé cette dette ne sont pas appelés à l'effort,
.les collectivités, en assurant plus de 70 % de l'investissement, sont des acteurs clés du retour à la croissance et à l'emploi.**

Ce qui est vrai nationalement l'est encore davantage pour des territoires comme le département du Cher et ses 290 communes, territoire à dominante rurale, en reconversion économique depuis de nombreuses années et donc particulièrement fragilisé.

C'est la raison pour laquelle nous demandons au Premier Ministre :

**.de renoncer à la baisse programmée des dotations de l'État aux collectivités locales,
.la mise en place d'une véritable réforme fiscale mettant à contribution de manière égale toutes les richesses créées,**

.la réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Le Maire avait indiqué en préambule que l'on pouvait actuellement lire dans la presse bon nombre d'articles dans lesquels les élus locaux expriment leur inquiétude, voire leur sentiment d'exaspération sur les difficultés budgétaires qu'ils constatent dès cette année, et qui s'annoncent pour les années qui viennent, compte-tenu de la baisse de plus de 11 milliards de leurs dotations par l'État. « *Les communes au pain sec* » ! peut-on lire par exemple dans l'éditorial du Journal « *La Terre* » (n°3653 du 18 novembre dernier).

Il a tenu à lire aux Conseiller(e)s un article (joint en annexe) publié le 20 novembre dernier sur *elunet.org* (portail sur internet de l'action des élus et de la vie citoyenne). Intitulé « *Difficultés budgétaires des petites villes : l'APVF alerte le Gouvernement* ». Cet article évoque le courrier que vient d'adresser au Premier Ministre le Président de l'Association des Petites Villes de France (APVF) afin d'alerter le Gouvernement sur les difficultés croissantes rencontrées par les Maires des petites villes. Ce courrier sonne comme un véritable signal d'alarme...

Vente d'un logement HLM

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport de Martine DANCHOT, 2ème Maire-adjointe en charge de l'action sociale, des personnes âgées et du logement, et à la demande de la société HLM France Loire, émis un avis favorable à la vente par cette dernière d'un de ses logements à son locataire. Le logement est situé 34 rue Pierre Bérégovoy, et le prix de vente fixé à 104 000€.

Renouvellement d'une convention d'occupation précaire de différents terrains agricoles

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport de Jean-Pierre DOHOLLOU, 7ème Maire-adjoint en charge de la voirie communale et des espaces verts, renouvelé, et autorisé le Maire à signer la convention d'occupation précaire de différents terrains agricoles appartenant à la ville et situés les champs Grelets et les champs Châlons Ouest, avec M. GODON, agriculteur à Saint-Michel-de-Volangis.

Le tarif de location pour l'année a été fixé à 948,99€.

Travaux d'éclairage public

Le Conseil Municipal a ensuite, toujours sur rapport de Jean-Pierre DOHOLLOU, 7ème Maire-adjoint en charge de la voirie communale et des espaces verts, approuvé le tableau récapitulatif des plans de financement des travaux d'éclairage public réalisés à la demande de la ville par le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE18). Il s'agit pour la plupart de rénovation des lanternes sur poteau ERDF par des dispositifs à LED dans les rues du quartier dit « des fleurs » et à Villemenard, ainsi que de l'éclairage du nouveau terminus Agglobus en cours de réalisation à l'entrée Est de la ville.

Rachat de parcelles

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport de Jean-Luc PINSON, 3ème Maire-adjoint en charge de l'économie, des finances et des relations avec Bourges Plus, autorisé le rachat par la ville de deux parcelles (cadastrées AT 178 et AT 163) situées dans le lotissement des Terres des Chailloux à la SEM Territoria. Ce projet avait été acté lors de la séance du Conseil Municipal du 30 juin dernier, à l'occasion de l'approbation du compte-rendu annuel 2013 du concessionnaire. Cette acquisition sera réalisée conformément à l'avis du service des domaines (France Domaines) sur la valeur des terrains, à savoir 170 000€ (154 657,20€ + les frais).

Vente de parcelles

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport du Maire, approuvé, et autorisé la signature de la vente par la ville de deux parcelles (cadastrées ZI 400 et ZI 408) situées près de la rocade Nord-Est. Ces deux parcelles avaient été achetées en 2011 à l'État, s'agissant d'un délaissé de la rocade, au prix de 20 000€ et 5 000€. L'acquéreur pressenti (portant un projet de station de lavage et de bureaux) rachète ces deux parcelles au prix de 80€ le m², soit un montant total de 92 560€, ce qui constitue un reliquat positif pour la ville de 67 560€.

Le Maire a indiqué à cette occasion, que les travaux de la rocade Nord-Est se terminaient, et qu'elle devrait ouvrir à la circulation au printemps prochain.

Réflexion sur l'opportunité et la faisabilité d'un nouveau quartier

Le Conseil Municipal a ensuite, toujours sur rapport de Jean-Pierre DOHOLLOU, 7ème Maire-adjoint en charge de la voirie communale et des espaces verts, et après avis favorable de la Commission qu'il préside, donné son accord pour passer avec la SEM Territoria une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude de faisabilité et d'opportunité de l'aménagement d'un nouveau quartier, et a autorisé ce dernier à signer le marché correspondant.

Cette étude porte sur l'opportunité et la faisabilité de réaliser un projet d'aménagement des terrains situés au Sud-Est de la commune, au lieu dit les Champs Châlons, c'est à dire les parcelles comprises entre la route de la Charité, la rue d'Alsace et la voie ferrée désaffectée au nord de la Queue de Palus. Celle-ci est motivée par le fait que le lotissement des Terres des Chailloux est pratiquement complet, et que celui du Chézeau ne dispose plus de parcelles libres. Cet emplacement semble être parmi les plus favorables à un tel projet parmi ceux étudiés. Le Maire a d'ailleurs rappelé que cet emplacement devait être aménagé en continuité du quartier existant avant que la ville n'ait eu l'opportunité d'acquérir les terrains sur lesquels a été construit depuis, le lotissement des Terres des Chailloux.

Motion « TGV Grand Centre Auvergne »

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport du Maire, et à la demande de l'association TGV Grand Centre Auvergne à laquelle la ville est adhérente, adopté à l'unanimité une motion pour la prise en compte et la réalisation du projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon (POCL).

La motion est jointe en annexe.

Convention avec la ville de Bourges pour l'entretien d'espaces verts

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport de Jean-Pierre DOHOLLOU, 7ème Maire-adjoint en charge de la voirie communale et des espaces verts, renouvelé et autorisé le Maire à signer la convention avec la ville de Bourges (initialement passé en 2009) pour l'entretien par les services de cette dernière des espaces verts du giratoire et du tronçon de l'ex-RN 151 devenu voie communale, compris entre le giratoire de la Rocade Est et Nord Est et celui situé en limite des deux communes desservant Carrefour Market, Babou, Pat à Pain etc...

Cette convention est renouvelée dans les mêmes conditions pour une durée d'un an, et tacitement renouvelable 4 fois.

Entretien des espaces verts et politique de fleurissement

Jean-Pierre DOHOLLOU, 7ème Maire-adjoint en charge de la voirie communale et des espaces verts, a ensuite fait un point sur les orientations municipales en terme d'entretien des espaces verts et de politique de fleurissement.

L'évolution de la demande en matière d'aménagement de l'environnement proche, l'évolution des pratiques dans ce domaine, le vieillissement de certains espaces verts de la commune et leur dégradation consécutive à ce vieillissement, les évolutions de la réglementation, ont modifié l'appréhension de l'entretien et de l'embellissement de Saint Germain du Puy.

Afin d'accompagner convenablement ces évolutions et après avoir évoqué ces questions avec la commission, il propose trois orientations dans ce domaine :

.repenser les entrées en ville en remplaçant les espaces verts existant (haies et bosquets taillés) qui sont aujourd'hui dégradés et difficiles à entretenir, et qui ne présentent que peu d'intérêt en terme d'environnement, d'embellissement ou même d'image de la ville. Une réflexion sera conduite avec la commission pour réaménager ces entrées différemment ;

.engager les services municipaux dans de nouvelles pratiques respectueuses de l'environnement à moyens constants pour tendre vers l'objectif « zéro phyto » et ainsi s'inscrire dans le programme national et européen « éco phyto 2018 » conformément aux orientations du « Grenelle de l'environnement » ;

.travailler à l'obtention d'une troisième fleur régionale pour son fleurissement. Le Maire a d'ailleurs indiqué aux Conseiller(e)s que la ville avait reçu le matin même le Diplôme d'Honneur du Fleurissement Régional qui venait de lui être décerné.

Jean-Pierre DOHOLLOU a souligné que ces orientations nécessiteront évidemment de communiquer auprès des concitoyens sur les objectifs recherchés et les moyens qui vont être mis en œuvre. Il a par ailleurs indiqué que lors de la prochaine Assemblée Générale des maraîchers, ces questions, entre autres, de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les marais, seront évoquées par un intervenant spécialisé.

Affaires scolaires et périscolaires

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapports de Monique BABIN, 4ème Maire-adjointe en charge de l'enfance, la jeunesse, des affaires scolaires et périscolaires :

.alloué une subvention exceptionnelle de 114,37€ à l'EMG Athlétisme au titre de la participation de cette association aux activités organisées au Centre de Loisirs ;

.reconduit pour 2015, et autorisé le Maire à signer des conventions avec les communes extérieures pour l'accueil de leurs enfants dans les services scolaires et périscolaires et ce, dans la limite des possibilités, ces communes prenant en charge tout ou partie de la différence de tarifs appliqués ;

.approuvé la participation de la ville aux frais de fonctionnement des écoles du 1er degré de la ville de Bourges pour l'année 2013/2014, à hauteur d'un montant de 201,73€ par élève. 6 élèves germinois y étant scolarisés, le montant total de cette participation est de 1 201,38€ ;

.approuvé, et autorisé le Maire à signer la convention avec l'association Vacances Détente Sports Loisirs relative à la classe de neige qui séjournera à Pont-du-Fossé du 16 au 23 mars ;

.approuvé, et autorisé le Maire à signer la convention avec la Ligue de l'Enseignement du Cher relative à la Journée du livre jeunesse 2014, permettant la venue d'auteurs à la bibliothèque municipale. Le coût de ces activités est arrêté à 838,46€.

Projet ERASMUS de l'école maternelle Paul Eluard

Le Conseil Municipal a ensuite, également sur rapport de Monique BABIN, 4ème Maire-adjointe en charge de l'enfance, la jeunesse, des affaires scolaires et périscolaires, accepté la prise en charge des inscriptions budgétaires, et autorisé le mandatement des dépenses dans le cadre du projet ERASMUS porté par des enseignantes de la maternelle Paul Eluard et qui a obtenu un subventionnement de l'Europe.

Il s'agit d'un projet d'échange et d'apprentissage de l'anglais, pour lequel ces enseignantes vont suivre une formation en Angleterre pendant deux semaines en décembre. L'école n'ayant pas de structure juridique pour porter financièrement ce projet en totalité financé, la ville le fera à sa place, et percevra la subvention accordée par l'Europe d'un montant de 9 735€.
Le Maire a tenu à souligner l'importance d'un tel projet pour l'école.

Projet de cabanon écologique du collège Jean Rostand

Le Conseil Municipal a ensuite, toujours sur rapport de Monique BABIN, 4ème Maire-adjointe en charge de l'enfance, la jeunesse, des affaires scolaires et périscolaires, alloué, après avis favorable de la commission qu'elle préside, une subvention exceptionnelle de 500€ au collège Jean Rostand pour le projet de construction d'un cabanon écologique. Ce projet s'inscrit dans le cadre de « L'Agenda 21 » mis en place depuis 5 ans par l'établissement.

Cette démarche de développement durable a été engagée depuis de nombreuses années par le collège, avec la création d'une mare pédagogique en 1999 et un arboretum en 2001. Ce travail sur le thème de l'« éco-construction » intervient dans le cadre d'une option « développement durable » mise en place cette année en classe de 5ème par un enseignant de technologie et de SVT. Une maquette avait été imaginée et réalisée l'an passé par les élèves, ce qui leur a valu une 6ème place à un concours national auquel elle a été présentée.

Le Maire a tenu à préciser que ce projet, en passe d'être concrétisé avec l'aide de subventions accordées par le Conseil Général du Cher (sa Commission Permanente vient d'accorder une aide de 4000 € au projet) et les communes voisines dont les enfants fréquentent le collège, bénéficie également du soutien de partenaires privés, d'entreprises locales, la Mairie ayant appuyé auprès de certains d'entre-eux les demandes du collège.

Enfin, il est à noter que la « Tourbière Pédagogique », projet municipal, dont l'aménagement est actuellement en cours de réalisation entre le lotissement Le Chézeau et le plan d'eau de La Sablette, constituera un équipement complémentaire accessible au collège dans ce cadre.

Autres subventions exceptionnelles

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapports de Denis RAYMOND, 6ème Maire-adjoint en charge des sports, alloué deux subventions exceptionnelles :

.de 400€ à l'Hélan Germinoise (handball) pour l'acquisition de matériels divers nécessaires à la mise en place d'une nouvelle activité ;

.de 458€ à l'APPEL (Association du Personnel communal Pour l'Entraide et les Loisirs) au titre de la participation de cette association à l'organisation de la Fête de la Musique le 21 juin dernier (58€) et de la journée Sports & Découvertes le 14 septembre dernier (400€).

Réorganisation des services administratifs

Le Conseil Municipal a ensuite été informé par le Maire de l'avancement de la réorganisation des services administratifs de la ville, après que celle-ci ait obtenu le 16 octobre dernier un avis favorable unanime du Comité Technique (ex- Comité Technique Paritaire – CTP). S'agissant du regroupement de deux services, cette réorganisation nécessite un ajustement du régime indemnitaire pour les personnels d'encadrement, du fait de la nomination d'un nouveau responsable qui aura en charge ce nouveau service mutualisé.

Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport de Martine DANCHOT, 2ème Maire-adjointe en charge de l'action sociale, des personnes âgées et du logement, approuvé, et autorisé le Maire à signer avec le Conseil Général du Cher, un avenant à la convention relative à la contribution financière de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). Par délibération du 30 septembre dernier, il avait été décidé de reconduire pour 2014 une aide de 3 000€.

A noter que ce fonds, alimenté par le Conseil Général du Cher et d'autres structures publiques ou privées, regroupe les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone en faveur des personnes défavorisées.

En 2013, 68 ménages germinois ont bénéficié de ce fonds pour le logement, 75 pour l'énergie et 63 pour l'eau, soit en tout 206 foyers pour un montant total d'aide de 52 434€.

Bilan du CCAS

Martine DANCHOT, 2ème Maire-adjointe en charge de l'action sociale, des personnes âgées et du logement, a ensuite présenté le bilan du Centre Communal d'Action Social.

En ce qui concerne l'Épicerie sociale, 23 distributions ont eu lieu depuis janvier. 250 germinois(e)s (97 familles dont 42 dites « monoparentales ») ont bénéficié de l'aide alimentaire après examen de leur demande par le CCAS et/ou l'assistante sociale du secteur. Le montant du panier est de 13€ par personne (3€ par personne supplémentaire). Chaque famille s'acquitte d'une somme représentant 10% du montant du panier.

Différentes actions ont été proposées en direction des bénéficiaires : un jardin collectif, des groupes de réflexion autour de l'alimentation et des ateliers cuisine.

S'agissant des aides financières, 39 demandes (pour des factures d'eau, d'électricité, de gaz, etc...) ont reçu une réponse favorable, pour un montant global de 5 147,13€, soit un montant moyen par dossier de 132€.

Depuis le début de l'année, 4 entretiens (physiques ou téléphoniques) par jour ont eu lieu en moyenne avec le public. 13 demandes de RSA ont été instruites, ainsi que 30 concernant des dossiers de demandes d'aide sociale et d'obligations alimentaires.

En terme d'actions pour 2015, l'objectif est de reconduire les ateliers cuisine à travers un partenariat avec Sésame Autisme, de proposer des ateliers autour des économies d'énergie en partenariat avec GDF, et de proposer des actions autour de l'insertion professionnelle en partenariat avec l'Espace TIVOLI.

En marge de ce bilan, Martine DANCHOT a indiqué les derniers chiffres du chômage pour la commune communiqués par Pôle-emploi : 341 demandeurs d'emploi recensés au 15 novembre (161 hommes et 180 femmes), contre 289 en 2013 à même époque, soit une progression de 52 demandeurs en un an.

Informations diverses

Le Conseil Municipal a ensuite été informé :

.de l'agenda de fin d'année concernant les fêtes et manifestations diverses, parmi lesquelles notamment le traditionnel Loto du Téléthon le 5 décembre, les repas des aîné(e)s les 9 et 10 décembre (228 personnes inscrites le mardi et 250 le mercredi), l'arbre de Noël de la Mairie (à la patinoire de Bourges), la soirée du personnel communal, et la Corrida de Noël de l'EMG Athlétisme le 13 décembre, le goûter de Noël du Pédibus et le feu d'artifice de Noël le vendredi 19 décembre, le Gala de Noël de GRS le samedi 20 décembre, etc... sans oublier le réveillon de la Saint-Sylvestre organisé par le Comité des Fêtes ;

.de la date des « vœux à la population » qui seront présentés le jeudi 8 janvier ;

.de la réunion le 3 décembre en Mairie du Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), dans sa forme restreinte. A son ordre du jour, les actes de malveillance et d'incivilité constatés dernièrement sur la commune ;

Nota : à ce sujet, Philippe JOLIVET, Maire-adjoint en charge notamment des questions de sécurité, a proposé, compte-tenu des difficultés récurrentes créées par un petit groupe d'individus qui ne respectent pas le règlement du fonctionnement du City-stade, ni ses riverains, de fermer, démonter et de déplacer cet équipement. Une réflexion est en cours sur un nouvel emplacement qui pourrait être près du Skate-park et des installations sportives de la Plaine de jeux Jacques Prévert. Après discussion, et tout en regrettant de devoir prendre cette décision, le Conseil Municipal a approuvé cette proposition.

.des dates des prochaines élections départementales les 22 et 29 mars. A cette occasion, Saint Germain du Puy deviendra en lieu et place des Aix d'Angillon, chef-lieu d'un « nouveau canton » regroupant quasiment les actuels cantons des Aix et d'Henrichemont. La ville sera à ce titre bureau centralisateur lors des élections ;

.de l'avancement de l'organisation, les 4-5-6 septembre 2015, du Comice Agricole ;

.du recours déposé par une enseigne concurrente devant la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC) contre le projet d'implantation d'un magasin Intermarché sur la commune récemment validé par la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).

A noter que, hormis celle relative à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude de faisabilité et d'opportunité de l'aménagement d'un nouveau quartier qui a recueilli une abstention, toutes les autres décisions ont été prises à l'unanimité.

Aucune question n'étant posée, aucune prise de parole n'étant demandée, le Maire leva la séance à 22h05.

**TARIFS DES SERVICES
MUNICIPAUX**

ANNEE 2015

OBJET	TARIFS 2015
DROITS DE PLACE	
Marché du Jeudi	
Tous commerces - le mètre linéaire	0,42 €
Etablissements forains au m2 et par jour	
Samedi-Dimanche-jours fériés	0,40 €
jours de la semaine	0,32 €
Vente ambulante de restauration à emporter (par période d'installation)	
	5,93 €
CIMETIERE COMMUNAL	
Taxe d'inhumation	
	49,29 €
Tarifs concessions pleine terre ou caveaux	
30 ans	74,40 €
50 ans	123,85 €
Tarifs concessions cases de colombarium et cavurnes	
30 ans	37,51 €
50 ans	61,63 €
Monuments (plaque granit comprise) à payer obligatoirement en complément de la concession (cases de colombarium et cavurnes)	
Cases de colombarium	655,26 €
Cavurnes	407,01 €
Location de salle (s) pour cérémonie d'obsèques civiles *	
Espace Mandela, nouvelle salle annexe	54,16 €
Espace Mandela, grande salle	162,42 €
Salle Simone Signoret	89,94 €

* réservé aux obsèques de personnes inhumées ou habitant à Saint Germain du Puy
et sous réserve de la disponibilité des salles

Séance du conseil municipal du 27 Novembre 2014

**TARIFS DES SERVICES
MUNICIPAUX**

ANNEE 2015

OBJET	TARIFS 2015
LOCATION DES MINIBUS	
*Tarif du kilomètre	0,214 €
**Forfait Utilisation véhicule 9 places	32,148 €

***Tarif appliqué aux associations locales utilisant les minibus communaux, tarif destiné à couvrir les frais fixes d'entretien**

**** Tarif facturé aux associations utilisatrices si l'application du tarif ci-dessus aboutit à un montant inférieur**

Mise à disposition gratuite (hors carburant à la charges des utilisateurs), des minibus communaux aux associations sportives locales participant à des compétitions de niveau national

Séance du conseil municipal du 27 Novembre 2014

**TARIFS DES SERVICES
MUNICIPAUX**

ANNEE 2015

OBJET	TARIFS 2015
REGIE DIVERSES RECETTES	
Location de bennes - L'unité	19,32 €
Photocopies	0,07 €
MARAIS COMMUNAUX	
Tarif de location / are	3,62 €

***Un forfait de 50 € concernant le nettoyage des jardins en fin de bail (débranchement, désherbage, etc) sera appliqué au locataire si le jardin doit être remis en état par les services municipaux**

LOCATION DE BARRIERES	
** Location par jour d'utilisation et par barrière	1,05 €

**** La décision de prêt de ce matériel est du ressort du Maire ou de l'adjoint délégué**

Séance du conseil municipal du 27 Novembre 2014

**TARIFS DES SERVICES
MUNICIPAUX**

ANNEE 2015

OBJET	TARIFS 2015
ACTIVITES PERISCOLAIRES	
ACCUEIL DES ENFANTS AVANT ET APRES LA CLASSE	
ETUDES SURVEILLEES	
Par heure et par enfant*	1,24 €
Par heure et par enfant (hors saint germain du puy)*	1,96 €
CENTRE DE LOISIRS DU MERCREDI	
Domiciliés à St-Germain	
Journée	4,28 €
1/2 journée	2,14 €
repas	3,15 €
Accueil avant et après le centre	0,62 €
Communes extérieures	
Journée	7,90 €
1/2 journée	3,95 €
repas	3,98 €
Accueil avant et après le centre	0,98 €
Forfait sortie tous enfants	2,14 €

La notion de domiciliation inclut les personnes résidant à Saint Germain du Puy et celles y acquittant une taxe foncière au titre d'une maison d'habitation.

Séance du conseil municipal du 27 Novembre 2014

TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX

ANNEE 2015

OBJET	TARIFS 2015
ESPACE NELSON MANDELA	
Particuliers résidant à St Germain du Puy et louant la salle dans un but non lucratif, associations exerçant leur activité principalement sur la commune, et y ayant leur siège sociale, organisations politiques locales	
1) Petite salle	
un jour	54,16 €
deux jours	91,31 €
journée supplémentaire	27,09 €
Conférence - réunion	gratuit
2) Grande salle	
un jour	162,42 €
deux jours	313,25 €
journée supplémentaire	66,75 €
Conférence - réunion	gratuit
Associations locales et exceptionnellement particuliers habitant la commune uniquement pour des utilisations à but non lucratif	
3) Nouvelle salle	
un jour	54,16 €
deux jours	91,31 €
Particuliers et associations extérieurs à Saint Germain, collectivités, entreprises, comités d'entreprises domiciliés ou non à St Germain du Puy pour des utilisations à but non lucratif, organisations politiques extérieures	
1) Petite salle	
un jour	304,81 €
deux jours	420,69 €
journée supplémentaire	153,03 €
Conférence - réunion	54,16 €
2) Grande salle	
un jour	707,83 €
deux jours	1 134,82 €
journée supplémentaire	355,20 €
Conférence - réunion	162,42 €
Associations n'ayant pas leur siège dans la commune/utilisations à but lucratif	
Grande salle	
une journée	934,55 €
deux jours	1 400,57 €
journée supplémentaire	467,27 €
Caution pour toutes locations	
Grande salle des Fêtes	664,11 €
Petite salle des Fêtes	199,66 €
Nouvelle salle de la salle des fêtes	199,66 €
Sonorisation	105,08 €
Sonorisation mobile	105,08 €

Pour la grande salle, les cautions seront déposées sous forme de deux chèques libellés à l'ordre du Trésor Public : un de 200 euros qui pourra être retenu si la salle n'est pas rendue propre, le solde servira à couvrir les réparations des éventuelles dégradations sans préjuger du montant qui pourrait être réclamé à la personne ou à l'association utilisatrice dans le cas où ces dégradations seraient d'un montant supérieur à la caution

La caution est versée même en cas d'utilisation gracieuse.

Le forfait de main d'œuvre du personnel pour facturation aux particuliers et associations pour réparation ou remise en état suite à mauvais usage est de 18 € de l'heure.

La première location de l'année consentie à une association locale, le sera à titre gracieux à concurrence d'une journée de location.

La gratuité sera accordée sous réserve de vérification que l'association présente une activité et un intérêt local notoires.

Ce caractère sera vérifié par le Maire ou l'adjoint délégué après avis de la commission compétente.

TARIFS MUNICIPAUX

ANNEE 2015

OBJET	TARIFS 2015
ATELIER D'ARTS PLASTIQUES	
Résidents de Saint Germain du Puy	101,00 €
Résidents hors Saint Germain du Puy	151,50 €

Séance du conseil municipal du 27 Novembre 2014

TARIFS MUNICIPAUX

ANNEE 2015

OBJET	TARIFS 2015
REDEVANCE POUR TAXIS	
Redevance d'occupation des emplacements de taxis	
sur le territoire de la commune	167,27 €

Séance du conseil municipal du 27 Novembre 2014

**TARIFS DES SERVICES
MUNICIPAUX**

ANNEE 2015

OBJET	TARIFS 2015
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	
<u>Adhésion annuelle</u>	
Communes extérieures non conventionnées	
Adulte	18,11 €
Enfant juqu'à 16 ans hors ceux inscrits au collège de Saint Germain du Puy	12,07 €

Séance du conseil municipal du 27 Novembre 2014

**TARIFS DES SERVICES
MUNICIPAUX**

ANNEE 2015

OBJET	TARIFS 2015
SALLE SIMONE SIGNORET	
La journée	89,94 €
Le week-end	179,87 €
Caution	362,12 €

Dispositions spécifiques à la Salle Simone Signoret :

La 1ère location de l'année pour une association locale ayant son siège social à Saint Germain du Puy sera consentie à 1/2 tarif.

La gratuité sera accordée sous réserve de vérification que l'association présente une activité et un intérêt local notoires

Ce caractère sera vérifié par le Maire ou l'adjoint délégué après avis de la commission compétente

Compte tenu de sa proximité avec les habitations, la location de cette salle en soirée du 1er Juin au 30 Septembre sera soumise à autorisation particulière donnée par l'adjoint en charge du secteur après consultation le cas échéant de sa commission

La location de cette salle est limitée aux habitants de St Germain du Puy et aux associations y ayant leur siège social.

Séance du conseil municipal du 27 Novembre 2014

**TARIFS MUNICIPAUX
CENTRE DE LOISIRS**

ANNEE 2015

Formules proposées			Journée et repas	Journée	1/2 journée et repas	1/2 journée	
Commune de Saint Germain du Puy	Bénéficiaire du courrier FATL de la CAF	CAF1 QF <=à 335	1 jour ou 1 demi-journée	5,09	2,88	3,35	1,20
			2 jours ou 2 demi-journées	10,18	5,76	6,70	2,40
			3 jours ou 3 demi-journées	15,27	8,64	10,05	3,60
			4 jours ou 4 demi-journées	20,36	11,52	13,40	4,80
			5 jours ou 5 demi-journées	25,45	14,40	16,75	6,00
			6 jours ou 6 demi-journées	30,54	17,28	20,10	7,20
		CAF2 QF > à 335	1 jour ou 1 demi-journée	6,18	3,49	4,44	1,75
			2 jours ou 2 demi-journées	12,36	6,98	8,88	3,50
			3 jours ou 3 demi-journées	18,54	10,47	13,32	5,25
			4 jours ou 4 demi-journées	24,72	13,96	17,76	7,00
			5 jours ou 5 demi-journées	30,90	17,45	22,20	8,75
			6 jours ou 6 demi-journées	37,08	20,94	26,64	10,50
	T1 QF entre 171 et 400	1 jour ou 1 demi-journée	7,73	5,04	5,19	2,51	
		2 jours ou 2 demi-journées	15,46	10,08	10,38	5,02	
		3 jours ou 3 demi-journées	23,19	15,12	15,57	7,53	
		4 jours ou 4 demi-journées	30,92	20,16	20,76	10,04	
		5 jours ou 5 demi-journées	38,65	25,20	25,95	12,55	
		6 jours ou 6 demi-journées	46,38	30,24	31,14	15,06	
		T2 QF entre 401 et 550	1 jour ou 1 demi-journée	11,18	8,48	6,94	4,24
			2 jours ou 2 demi-journées	22,36	16,96	13,88	8,48
			3 jours ou 3 demi-journées	33,54	25,44	20,82	12,72
			4 jours ou 4 demi-journées	44,72	33,92	27,76	16,96
			5 jours ou 5 demi-journées	55,90	42,40	34,70	21,20
			6 jours ou 6 demi-journées	67,08	50,88	41,64	25,44
T3 QF > à 550		1 jour ou 1 demi-journée	15,07	12,39	8,88	6,21	
		2 jours ou 2 demi-journées	30,14	24,78	17,76	12,42	
		3 jours ou 3 demi-journées	45,21	37,17	26,64	18,63	
		4 jours ou 4 demi-journées	60,28	49,56	35,52	24,84	
		5 jours ou 5 demi-journées	75,35	61,95	44,40	31,05	
		6 jours ou 6 demi-journées	90,42	74,34	53,28	37,26	
Communes extérieures	Bénéficiaire du courrier FATL de la CAF	CAF1 QF <=à 335	1 jour ou 1 demi-journée	13,21	8,93	8,74	4,46
			2 jours ou 2 demi-journées	26,42	17,86	17,48	8,92
			3 jours ou 3 demi-journées	39,63	26,79	26,22	13,38
			4 jours ou 4 demi-journées	52,84	35,72	34,96	17,84
			5 jours ou 5 demi-journées	66,05	44,65	43,70	22,30
			6 jours ou 6 demi-journées	79,26	53,58	52,44	26,76
		CAF2 QF > à 335	1 jour ou 1 demi-journée	14,30	10,02	9,28	5,02
			2 jours ou 2 demi-journées	28,60	20,04	18,56	10,04
			3 jours ou 3 demi-journées	42,90	30,06	27,84	15,06
			4 jours ou 4 demi-journées	57,20	40,08	37,12	20,08
			5 jours ou 5 demi-journées	71,50	50,10	46,40	25,10
			6 jours ou 6 demi-journées	85,80	60,12	55,68	30,12
	T1	1 jour ou 1 demi-journée	17,90	13,62	12,02	7,76	
		2 jours ou 2 demi-journées	35,80	27,24	24,04	15,52	
		3 jours ou 3 demi-journées	53,70	40,86	36,06	23,28	
		4 jours ou 4 demi-journées	71,60	54,48	48,08	31,04	
		5 jours ou 5 demi-journées	89,50	68,10	60,10	38,80	
		6 jours ou 6 demi-journées	107,40	81,72	72,12	46,56	

	1/2 journée en sus	Repas en sus	Accueil	Nuitée et petit déj.
Commune de Saint Germain du Puy	3,61	3,22	0,63	3,61
Communes extérieures	3,93	4,79	1,00	3,93

TARIFS SERVICES MUNICIPAUX ANNEE 2015

OBJET	TARIFS 2015
INSTALLATIONS SPORTIVES CENTRE NAUTIQUE	
Tickets individuels	
adulte (à partir de 18 ans)	2,53 €
enfant de 10 à 17 ans	1,52 €
enfant (6 à 9 ans)	1,01 €
enfant (de 0 à 6 ans)	gratuit
Lycéen ou étudiant (sur présentation d'une carte)	1,52 €
demandeur d'emploi (sur présentation d'un justificatif)	1,52 €
douche	1,52 €
Abonnements 10 entrées *	
adulte	22,73 €
enfant de 10 à 17 ans	13,64 €
enfant (6 à 9 ans)	9,09 €
enfant (de 0 à 6 ans)	gratuit
Lycéen ou étudiant (sur présentation d'une carte)	13,64 €
demandeur d'emploi (sur présentation d'un justificatif)	13,64 €
famille nombreuse (sur présentation d'un justificatif)	gratuit
Accueil de groupes communes extérieures (écoles, associations ou autres)	
Par enfant de 0 à 17 ans ***	1,01 €
Adultes à partir de 18 ans	1,52 €
Bébés dans l'eau (4 mois à 4 ans)	
Carte 5 séances valable pour 2 personnes accompagnant un bébé	
Personnes résidant à Saint Germain du Puy	23,75 €
Personnes extérieures à Saint Germain du Puy	35,62 €
Ticket une séance valable pour 2 personnes accompagnant un bébé	
Personnes résidant à Saint Germain du Puy	5,28 €
Personnes extérieures à Saint Germain du Puy	7,92 €
Cours municipaux	
Individuels St-Germain/la leçon	11,77 €
Individuels extérieurs/la leçon	15,70 €
Individuels tarifs réduits/la leçon	9,78 €
Collectifs enfants St-Germain	59,14 €
Collectifs adultes St-Germain	78,46 €
Collectifs enfants extérieur	78,46 €
Collectifs adultes extérieur	98,98 €
Location du bassin	
Redevance horaire	45,45 €
Ligne d'eau	
Redevance horaire	15,15 €
Crèmes glacées	
Nestéa	2,06 €
Pirulo	1,41 €
Extrême	1,67 €
Smarties "Pop Up"	1,54 €
Kim	1,21 €
Kaktus	0,97 €
Méga	2,41 €
GYMNASE JACQUES PREVERT	
Salle de sports co. /heure	19,01 €
Autres salles /heure	10,03 €
GYMNASE YANNICK SOUVRE	
Salle de sports co. /heure	19,01 €
COURTS DE TENNIS	
Prix horaire	
Saint-Germain	4,37 €
Extérieurs	7,33 €
Abonnements	
Adultes	49,09 €
Adolescents	28,91 €
Enfants	14,45 €
STADES ET INSTALLATIONS ANNEXES	
Forfait journalier	
Stade Henri Luquet	157,62 €
Terrain stabilisé Jacques Prévert	105,08 €
Terrain plaine de jeux	105,08 €
LOCATION TERRAIN BI-CROSS	
Location par jour d'utilisation	84,06 €

*Pour 10 abonnements achetés par une même personne, il lui sera offert une carte d'abonnement pour 10 entrées sur présentation des 10 cartes nominatives.

** Sur le tarif applicable à chaque catégorie.

*** Applicable à compter de la rentrée scolaire 2014 pour les écoles

TARIFS SERVICES SCOLAIRES 2015

Propositions 2015

Quotients Familiaux	A	B	C	HC *
Services périscolaires	jusqu'à 620	621 à 1420	à partir de 1421	
Accueil avant&après la classe - tarif à l'heure <i>Le matin : lundis mardis mercredis jeudis et vendredis</i> <i>Le midi : mercredis</i> <i>Le soir : lundis mardis jeudis vendredis</i>	0,91	1,16	1,52	2,12
Etude surveillée - tarif à l'heure <i>Le soir : lundis mardis jeudis vendredis</i>				
Restauration scolaire école primaire				
- Forfait mensuel		46,75		58,32
- Repas		3,21		4,06
Restauration scolaire école maternelle - tarif au repas				
		2,19		2,82
Demi-journée ALSH mercredi	2,68	3,48	4,55	6,36
Repas ALSH mercredi		3,21		4,06
Accueil après ALSH mercredi tarif à la demi-heure	0,45	0,58	0,76	1,06
Temps Activités Périscolaire par période - tarif par période <i>* de vacances à vacances (ex : du 2/09 au 17/10)</i>		5,05		10,10

* Hors commune

Modalités de calcul : (1/12ème des revenus annuels imposables + prestations familiales mensuelles) divisé par le nombre de part

Détermination des parts :	sep-déc 2014
Couple ou personne isolée	2 parts
1er enfant à charge	0.5 part
2ème enfant à charge	0.5 part
3ème enfant à charge	1 part
Par enfant supplémentaire à charge	1 part

Séance du conseil municipal du 27 Novembre 2014

TARIFS MUNICIPAUX

ACTIVITES A LA CARTE

Proposition 2015

ACTIVITES	1 demi-journée		2 demi-journées		3 demi-journées		4 demi-journées		5 demi-journées		6 demi-journées		7 demi-journées	
	SGDP	EXT	SGDP	EXT	SGDP	EXT	SGDP	EXT	SGDP	EXT	SGDP	EXT	SGDP	EXT
ATELIER CUISINE	5,35	10,70	10,70	21,40	16,05	32,10	21,40	42,80	26,75	53,50	32,10	64,20	37,45	74,90
ATELIER PREHISTOIRE (journée)	16,80	33,60												
AVENTURE PARC (journée)	19,32	38,64												
BADMINTON	1,38	2,76	2,76	5,52	4,14	8,28	5,52	11,04	6,90	13,80	8,28	16,56	9,66	19,32
BAPTEME DE L'AIR	10,50	21,00												
BOWLING	6,06	12,12	12,12	24,24	18,18	36,36	24,24	48,48	30,30	60,60	36,36	72,72	42,42	84,84
CANOE (journée)	15,07	30,14												
CINEMA/THEATRE	4,04	8,08												
DANSE	3,03	6,06												
DECOUVERTE RUGBY	2,10	4,20												
EQUITATION (2 heures)	10,62	21,24												
ESCRIME	12,36	24,72												
ETANG (journée)	10,30	20,60												
KARTING/PAINTBALL	15,76	31,52												
LASER QUEST	11,15	22,30												
MICRO FUSEES	5,36	10,72	10,72	21,44	16,08	32,16	21,44	42,88	26,80	53,60	32,16	64,32	37,52	75,04
MINI MOTOS	28,65	57,30												
MULTI ACTIVITES - ATHLETISME	1,35	2,70	2,70	5,40	4,05	8,10	5,40	10,80	6,75	13,50	8,10	16,20	9,45	18,90
PATINOIRE	5,45	10,90												
PISCINE A VAGUES	11,54	23,08												
PISCINE MUNICIPALE	2,53	5,06												
PLONGEE	10,50	21,00	21,00	42,00	31,50	63,00	42,00	84,00	52,50	105,00	63,00	126,00	73,50	147,00
POTERIE	4,91	9,82	9,82	19,64	14,73	29,46	19,64	39,28	24,55	49,10	29,46	58,92	34,37	68,74
PROMENEDE BATEAU	11,11	22,22												
TENNIS	1,55	3,10	3,10	6,20	4,65	9,30	6,20	12,40	7,75	15,50	9,30	18,60	10,85	21,70
VISITE DES MARAIS DE BOURGE	3,29	6,58												

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES

ANNEE 2014

1) Associations nationales ayant une antenne ou une section locale et une action locale identifiée (300 €)	
Secours Populaire Français	300,00 €
Association des Paralysés de France	300,00 €
Sous total	600,00 €
2) Associations hors commune, départementales ou nationales disposant d'une structure dans le département et associations nationales ayant une action locale identifiée (80 €)	
Association Nationale des Visiteurs de Prison, secteur de Bourges	80,00 €
FACILAVIE - Association d'aide et de services à domicile du Cher	80,00 €
ASSAD - Association service de soins à domicile les Aix d'Angillon	80,00 €
Association des amis de la fondation pour la déportation	80,00 €
AFM Téléthon	80,00 €
Vaincre la Mucoviscidose	80,00 €
Secours Catholique	80,00 €
Jeunes Sapeurs Pompiers des Aix/riens	80,00 €
Espoir 18	80,00 €
Sous total	720,00 €
3) Syndicats (250 €)	
Union locale CGT	250,00 €
Sous total	250,00 €
TOTAL GENERAL 2014	1 570,00 €

Séance du Conseil Municipal du 27 Novembre 2014

A la veille du Congrès des maires, c'est un véritable cri d'alarme qui vient de lancer le Président de l'Association des petites villes de France, Olivier DUSSOPT. Le Député de l'Ardèche et Maire d'Annonay vient en effet d'adresser une lettre au Premier ministre Manuel Valls pour l'alerter sur les difficultés croissantes rencontrées par les maires de petites villes et sur les conséquences qui en résultent.

Olivier Dussopt souligne la dégradation croissante de la situation financière de nombreuses petites villes qui dès lors pourront difficilement continuer à jouer leur rôle d'amortisseur social, alors que jamais, ainsi que vient de le souligner l'INSEE, les besoins n'ont jamais été aussi grands.

Olivier Dussopt indique dans sa lettre que certes la dégradation de la situation financière ne date pas de cette année comme le souligne un récent rapport de la délégation sénatoriale à la décentralisation, mais qu'elle va être singulièrement aggravée par les dépenses contraintes (rythmes scolaires, emplois d'avenir, polices municipales, places en crèche, maisons de santé, transition énergétique, revalorisation des catégories C, CNRACL...) et la forte baisse des dotations qui constituent ainsi une double peine pour les collectivités locales.

Il souligne également les conséquences prévisibles de la chute de l'investissement local, moteur pourtant essentiel de la croissance économique, et plus encore sur la détérioration des services publics.

Le Président de l'APVF fait donc part dans sa lettre au Premier ministre de l'inquiétude et du sentiment d'exaspération et d'injustice de nombreux élus locaux qui font preuve de beaucoup de rigueur et qui subissent néanmoins une véritable campagne médiatique de dénigrement sur leur gestion.

Rien n'est dispendieux dans la gestion locale des petites villes souligne Olivier Dussopt, qui a décidé d'alerter solennellement le Premier ministre pour lui demander que le Gouvernement contribue avec les élus locaux à tarir les discours populistes fustigeant la gestion locale, et d'autre part enfin qu'il prenne davantage en compte la véritable situation financière des collectivités locales et ses conséquences pour nos concitoyens. L'effort demandé aux collectivités locales doit être soutenable, sans effet récessif et ne doit pas compromettre les services rendus à la population par les collectivités locales.

► [Lettre au Premier ministre](#)

MOTION de l'Association TGV Grand Centre Auvergne

Conseil d'Administration- 11 juillet 2014 - BOURGES

Réunie en Conseil d'Administration le 11 juillet 2014 à BOURGES,

1) l'association TGV Grand Centre Auvergne rappelle :

- l'importance que revêt la réalisation de la LGV PARIS-ORLEANS-BOURGES-CLERMONT-FERRAND-LYON dans la double logique de la désaturation de la ligne actuelle Paris-Lyon (*laquelle a été reconnue par le Commission Mobilité 21*) d'une part, et d'un aménagement solidaire du territoire pour les régions Centre, Auvergne, ouest Bourgogne et Limousin ignorées jusqu'ici par la grande vitesse d'autre part ;
- **Le choix quasi-unanime des élus** et des socio-professionnels pour un **scénario ouest variante Roanne** passant par Bourges.
- **la nécessité :**
 - o d'engager les études d'avant projet dès la remise des études complémentaires par RFF ;
 - o d'inscrire les crédits nécessaires au démarrage de celles-ci soit dans les CPER 2014-2020, soit au titre des crédits de droit commun.

2) l'association TGV GRAND CENTRE AUVERGNE soutient que le projet POCL :

- **s'inscrit** résolument dans la logique de la réforme territoriale fusionnant les régions au titre de la compétitivité, de la solidarité et de l'égalité des territoires qui sont autant d'enjeux majeurs affichés comme tel par le gouvernement.
- **améliorera** la relation entre les grandes Métropoles de Paris et de Lyon.
- **assurera** un aménagement équilibré des territoires du grand centre de la France ;

Par conséquent, sur proposition du Conseil d'Administration de l'association TGV Grand Centre Auvergne et après avoir entendu RFF sur les études complémentaires, le représentant du préfet de la région Auvergne, préfet coordonnateur et après avoir participé à la première réunion de l'observatoire sur la saturation de la ligne Paris-Lyon le 1^{er} juillet à Dijon :

- **demande** au préfet coordonnateur de veiller au respect du calendrier des étapes et des procédures comme rappelé par le représentant de RFF lors de la réunion du 8 juillet 2014 ;
- **demande** l'inscription immédiate des études et travaux de modernisation et d'électrification de la partie Montluçon-Bourges (ligne Montluçon-Paris), partie intégrante du POCL, et reconnue comme telle par RFF,
- **soutient** la modernisation du POLT, en ce qu'elle est complémentaire du POCL
- **souhaite** l'inscription du projet POCL au titre de la révision du RTE-T et le lancement concomitant des premières études pour la réalisation de la LGV POCL. *Ces études peuvent être financées en faisant appel à l'enveloppe de crédits de 2 milliards d'euros réservée pour engager des opérations sur la ligne POCL.*
- **demande** à chaque collectivité territoriale, groupement de collectivités, organismes consulaires de faire adopter cette motion par leurs instances exécutives et de les retourner à l'association qui les fera parvenir au Gouvernement et à tous les responsables concernés par ce projet d'intérêt national.